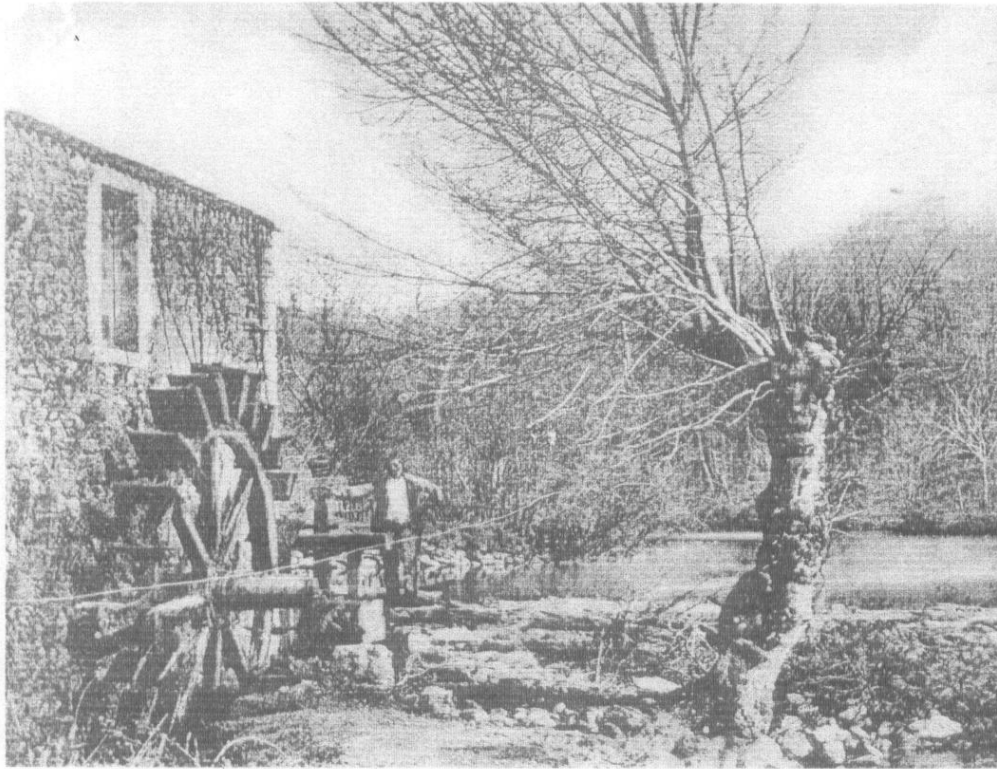


MERVENTAIS



MERVENT, Les Moulins.

Puisque je vous parle depuis quelques temps des moulins de Mervent, au nombre de 19 (dont les noms sont écrits en gras), je vais vous apporter aujourd'hui quelques précisions concernant leur historique et leur fonctionnement. J'y ajouterai quelques éléments nouveaux concernant les moulins de **Diet**, de **Doreau**, de **Pierre Brune**, de **Pierre Blanche** et de **Gourdin**.



Voyons l'étymologie du mot < **moulin** > (Dictionnaire des Noms de lieux de la Vendée par J.Loïc Le Quellec , Geste Editions).

Moulin vient du bas latin *molendinum* (molinum, molina) issu du *moela* = meule. Le nom poitevin est **molin**. On dit le **molin à l'aeve** pour < moulin à l'eau > et **molin au vent** pour < moulin à vent >.

Le mot < moulin > reçoit en général un déterminatif qui peut-être un adjectif ; il peut aussi venir du nom du propriétaire ou du meunier comme pour le **Moulin Besson** (qui appartenait sans doute à un ou à des jurneaux), le **Moulin Gaschet** (Pissotte) à une famille Gaschet, le **Moulin de Gazeau** à la famille Gazeau et le **Moulin de Gourdin** à la famille Gourdien ; il peut venir du nom du lieu où il est construit

comme pour le **Moulin de(la) Pierre Blanche**, le **Moulin de Pierre Brune**, le **Moulin du Portail** (ou Portail, qui est la porte du château ou du village), le **Moulin de Prévereau** (dans une prairie verte), le **Moulin de Guiet** (à coté d'un gué), le **Moulin de la Vallée** (dans une vallée), le **Moulin des Deux Eaux** (près de deux cours d'eau), le **Moulin de Pruneau** (un lieu planté de prunelliers), le **Moulin de l'Erable** (planté d'érables), le **Moulin de Doreau** (ensoleillé, bien exposé), le **Moulin du Jaux** (coq se dit toujours **jhàu** en poitevin ; peut évoquer un lieu où il y a des coqs sauvages), le **Moulin de Foulet** (foulet veut dire hêtre, c'est donc un lieu planté de hêtres) ; il peut venir de sa destination : le **Moulin tan** des Loges (utilisé pour écraser les écorces) ; son nom peut provenir d'un événement le concernant : le **Moulin - Neuf**, le **Moulin de Brûleau** qui a sans doute brûlé !

Un moulin sur un ruisseau peu abondant s'appellera le **Moulin d'Écouteard** (écoute l'eau qui tarde) ou le **Moulin d'Écoute -s'il -pleut** (St Michel-le-cloucq).

Le nom de **Moque-Souris** a été donné à des moulins mal achalandés, où les souris auraient bien pu estimer qu'on se moquait d'elles ! Les moulins à vent de Sérigné et à eau de Foussais, au lieu-dit du même nom : **Moque-Souris** et **Maigre-Souris** évoquent des moulins de peu de rapport ; ce toponyme concerne également des terrains de peu de revenu comme à Gourdin, le Bois de **Moque-Souris** (bull. 33 p. 573).

Historique des moulins et fonctionnement.

Autrefois, aucun barrage, aucune chaussée n'envenimait le cours de la Vendée. Après le **Pot-bleu**, la rivière se jetait dans le Golfe des Pictons par un large estuaire et le port de Fontenay y avait une certaine activité. Cet estuaire était bordé de zones marécageuses qui subissaient en permanence l'influence des marées. A l'arrière de ces marécages, plus à l'intérieur des terres, on pénétrait dans l'épaisse forêt de Mervent où abondait le gibier nécessaire à la survie des habitants.

Les plaines environnantes fournissaient, déjà à l'époque, des moissons abondantes qu'apprécieraient les Romains dès leur arrivée en Gaule.



Jusque là, les Romains n'utilisaient que des moulins à bras pour mouler le grain. Vers le IV^e siècle, ils introduisirent en Gaule, le moulin à eau qui, à l'origine, est très rudimentaire : il est équipé d'une roue à cuillères posée au fond du cours d'eau. L'eau vient frapper les cuillères (ou les palettes) qui entraînent par un mouvement rotatif un axe vertical qui transmet cette rotation aux meules.

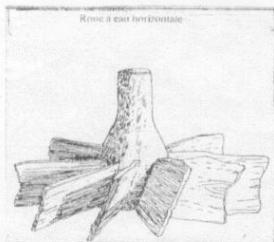
Le résultat est sujet aux caprices de l'eau, d'où bientôt, l'idée de la canaliser.

A l'époque du déclin de la civilisation gallo-romaine, donc au début du règne des Mérovingiens, on commence à construire des barrages (chaussées) qui permettront l'utilisation de ces très primitifs moulins à eau, alimentés en cas de besoin par la réserve d'eau retenue par ces chaussées. Ces barrages devaient empêcher également aux

drakkars Normands de remonter facilement les rivières.

Tout dernièrement, cette théorie a été très sérieusement avancée.

En plus des chaussées qui permettaient par moment de traverser, des gués empierrés existaient également là où la rivière était peu profonde.

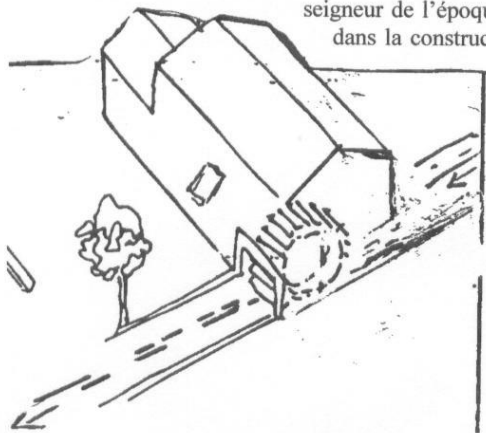


Au **Jaud**, par exemple, entre l'**Erable** et le **moulin du Besson**, il y avait la chaussée du moulin et quelques dizaines de mètres en aval, une petite digue de pierres, signalée sur le plan de 1844 comme **gué** ; juste en-dessous du **moulin de Gazeau** se trouvait le **gué des pierres** et pour ne citer que ces deux là !

Il est donc erroné de dire que les **chaussées** des moulins de Mervent remontent au début de l'occupation romaine. Les moulins oui, les chaussées non !

Ces moulins hydrauliques sont encore peu nombreux en France jusqu'au XI^e siècle bien que des chartes, à cette époque, mentionnent, dans les donations, l'existence des moulins à eau.

C'est aussi à partir des Mérovingiens que se structure l'idée de commerce et d'industrie locale, suivie de celle de revenu sous forme de "rente" qui sera exploitée par les nouveaux "seigneurs". Le



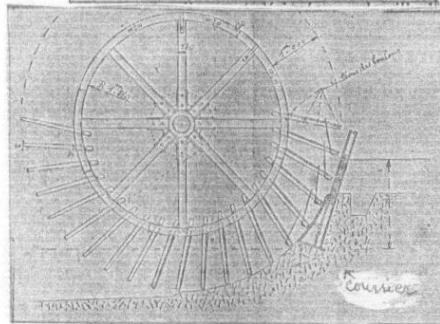
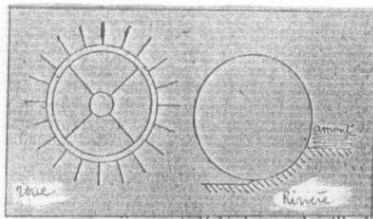
seigneur de l'époque propriétaire d'un petit territoire, investi, entre autre, dans la construction plus élaborée des moulins afin de les rendre plus fonctionnels donc plus rentables, et des chaussées capables de canaliser et retenir l'eau presque tout au long de l'année.

C'est un véritable travail de titans !

Des blocs énormes de pierres sont amenés et posés souvent sur un apport de sol argileux, pour former barrage en travers de la rivière. Nous avons déjà vu, lors des bulletins précédents que ces travaux peuvent prendre des formes différentes. Nous nous souvenons de la curieuse chaussée d'**Ecoutard** (Bull. n° 14), du très long bief de **Gazeau** (même bulletin), de la très large chaussée de **Diet** (Bull. n° 25), de celle en arc de **Pierre Blanche** (Bull. n° 30).

L'eau retenue par la chaussée reste dans l'écluse fermée par la vanne. Cette vanne s'ouvre sur le canal de déviation et dans le *coursier* appelé chez nous la "passée". Ce *coursier* est constitué par deux murs verticaux dont l'écartement est très peu supérieur à la largeur de la roue permettant juste à celle-ci de se mouvoir afin que la force de l'eau soit au maximum utilisée.

Le fond du *coursier*, sur lequel tourne la roue, est courbe et concentrique à la roue qui possède en son centre un "arbre" (axe de la roue) autrefois en bois et octogonal (beaucoup plus tard en fer). Le fond du *coursier* est en maçonnerie (jadis en bois). Une plaque en bois (plus tard en fonte) appelée "col de cygne" le recouvre.



A chaque levée de la vanne ou "écluse" l'eau s'engouffre dans le canal de dérivation, arrive dans le *coursier* et sous la poussée, la roue tourne entraînant la rotation de "l'arbre" qui à son tour actionne l'engrenage (rouet muni d'alluchons et d'une lanterne composée de fuseaux) qui à son tour entraîne la meule courante (supérieure). La meule dormante (inférieure) restant immobile (voir p.601).

Cette partie du mécanisme du moulin à eau se trouve à l'intérieur d'une bâtisse construite au ras du *coursier* par conséquent très facilement sujet aux risques des crues. La roue peut être à l'intérieur où à l'extérieur comme aux **Deux Eaux**, entre autre (voir p. 598) .

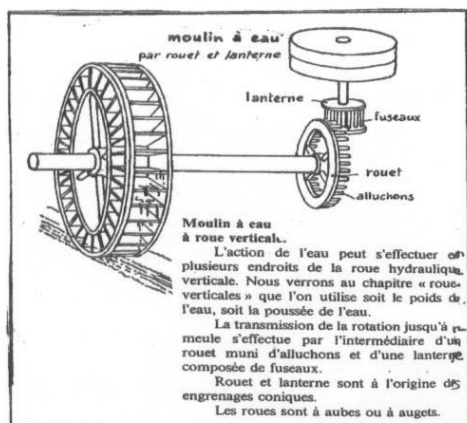
Il est installé en aval d'une chaussée non pas une, mais deux "passées" donc deux roues, pour toujours plus de rendement, donc plus de profit. C'est tout cet ensemble, chaussée, bief et mécanisme, qui

représente un gros investissement, qu'on appelle "sol de moulin" et qui est laissé contre une "rente".

C'est dans la bâtisse installée soit au bord du *coursier* soit au-dessus, peu éclairée en général, que le meunier, moulinier ou foulonnier a l'obligation de veiller à l'entretien et au bon fonctionnement du mécanisme de son moulin. C'est à l'étage que se trouve les meules pour le moulin à farine.

A l'origine de la féodalité, le seigneur est propriétaire de tout cet ensemble, appelé le "moulin banal". Le paysan avait l'obligation d'aller moudre, contre redevance, ses grains au moulin du seigneur qui est en général proche du château et qui porte bien souvent le nom de *moulin du château* ou *moulin du portail* ; il en allait de même pour le pain qui devait être cuit également au "four banal".

Par la suite, cette "banalité" fut moins respectée et complètement abolie par les lois du 15 au 28 mars 1790. Au cours de la période féodale, on voit néanmoins, un peu partout, la création de nouveaux moulins appartenant à des petits seigneurs locaux.



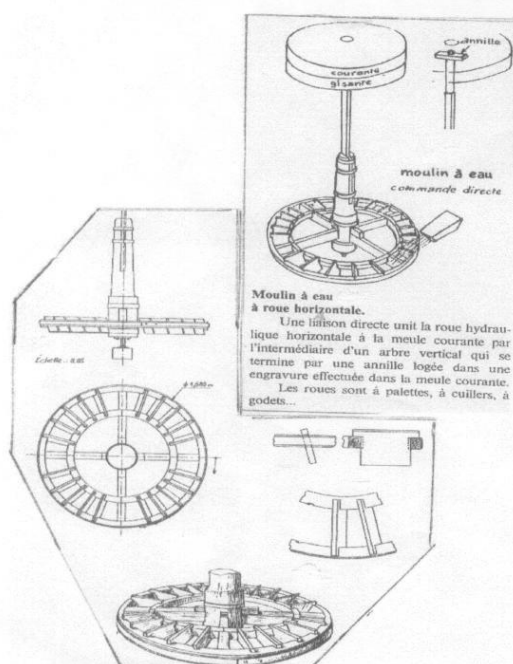
destiné à recevoir les ruches mais aussi des parcelles destinées au "bled" (blé, orge, millet etc.) qui porte le nom d'aire ; des bois appelés *Bois de la Prise* ou tout simplement *les Prises* : non de lieu-dit apparaissant souvent dans le bocage ; ce terme désigne un atterrissement au bord d'un cours d'eau (d'après J.L. Le Quellec) et ces bois, en général, privés sont destinés aux besoins du meunier et de sa famille.

Cette ordonnance des parcelles permettait une autarcie complète.

Le propriétaire, du "moulin avec ses appartenances et dépendances", peut être le seigneur, le clergé ou un riche bourgeois, qui donne en fermage (en gérance) l'exploitation du moulin contre un

revenu perpétuel et inaliénable, la "rente". Il conserve ainsi l'usufruit de sa propriété, à perpétuité, pour lui et ses descendants mais il peut aussi vendre son bien ou la rente seulement, ce qui est très fréquent. Il est donc très important de connaître les propriétaires les plus anciens et ainsi, en recherchant leurs ascendants, on peut parfois évaluer plus précisément la date de la construction du moulin et de la chaussée.

Au fil du temps, certains meuniers assez riches peuvent devenir propriétaires du moulin (murs, toit), de l'habitation et des terres, mais en règle générale ils continuèrent bien au-delà de l'abolition de 1790, de payer la rente pour le "sol de moulin", accompagnée d'une redevance en général en nature pour le droit de pêcher, anguilles et autres poissons (Diet, bull.n° 25).



Éléments nouveaux concernant plusieurs moulins de Mervent.

Je m'excuse de revenir sur des sujets dont vous avez déjà eu connaissance sur des bulletins précédents, mais des éléments nouveaux me sont parvenus depuis et j'estime que je me dois de vous les transmettre.

DIET (bull. n° 25 ° et ci-dessous maison 715).

M° Jean Courtin, procureur au siège royal de Fontenay, y demeurant, donnait à ferme pour cinq ans, à Pierre Bouju, moulinier demeurant au **moulin de Guiet** (s'écrit aussi Guyet) en la paroisse de Mairevent (sic), ledit **moulin de Guiet** (Maillaud tome 5 famille Courtin).

PIERRE BRUNE (bull. n° 29) p. 471, Erratum : il faut voir - la dame Catherine Tabarit, veuve Guyot - au lieu de Marguerite Moussaud - p. 472,



à propos de la famille Guibert : le 20 décembre 1674, un accord de succession est passé devant Barraud, notaire à Fontenay, entre divers membre de cette famille dont Suzanne Micheau, femme de Jacques Guibert, sergetier (ouvrier travaillant la serge, toile de laine) et Jacques Micheau, voiturier, propriétaire, demeurant tous à Pierre Brune (Maillaud tome 2 notes Jourdain) - p. 483 additif à propos de la société hôtelière qui achète à Pierre Brune : Déclaration, en mairie, datée du 23 avril 1924. “ *Construction nouvelle, reconstruction, addition de construction* “ par la Société Hôtelière de la Forêt et par Mr Auguste Moruchon demeurant La Rochelle. Parcelle D 753 le Verger → restaurant - D 756 le Gd Champ Faivre → villas - D 751 le Pré Dallet → buvette.

DOREAU (bull. n° 26) p. 418, les familles de Doreau :

Déjà en 1560, le **moulin de Doreau** appartient à Messire Hilaire Goguet, avocat et praticien au siège de Fontenay et à son épouse Perrette Goguet. Par testament du 5 novembre

1565 et par devant Nicolas Misère, notaire à Fontenay, ils donnent (entre autre biens) le **moulin de Doreau** et ses dépendances à leur fille Marguerite et à son époux André Vernède, sieur de la Pierre Blanche, avocat à la sénéchaussée de Fontenay et y demeurant (voir Maillaud tomes 11 et 14 notes Vernède).

André Vernède est propriétaire (entre autres) du **moulin de la Pierre Blanche**, paroisse de Mervent. Lorsqu'il décède en 1581, ses biens reviennent à ses enfants. En 1593, l'un deux, Joachim Vernède, demeurant à Fontenay, agissant pour ses frères et soeurs, et devant Robert, notaire à Fontenay, afferme le 7 décembre 1593 à Nicolas Arsicault et à Pierre Tardé, mousniers (sic) au **moulin de Doreau**, paroisse de Mervent, ledit **moulin à eau de Doreau**.

Joachim Vernède a épousé en 1595 Marie Bouhereau, fille du Sieur de la Lanfraire (Foussais). Tous deux de la R. P. R. (religion prétendue réformée) demeurent pour lors à Foussais. Le sieur Vernède afferme pour cinq ans, le 19 octobre 1598 (Robert, notaire à Fontenay) à Pierre Tardé, demeurant déjà à Doreau, paroisse de Mervent et à Claude Ragondil (voir bull. n° 33) du moulin Crochet à Pissot, tous deux meuniers, le **moulin à eau de Doreau**.

Les membres de cette famille Ragondil, tous meuniers, sont installés au moulin Crochet, à **Doreau**, à **Gourdin** et possèdent également des biens au Nay de Mervent ainsi que le **moulin à eau du Besson**. Jacques Bonneau, meunier et gendre de Claude Ragondil habite à Doreau de 1617 à 1628 environ .

Le 24 février 1601, devant Robert notaire à Fontenay, le même sieur Vernède, afferme pour cinq ans encore à Pierre Tardé, mousnier (sic) et à Jehanne Baritaud, sa femme, demeurant au moulin de Doreau, paroisse de Mairevent (sic) ledit moulin de Doreau.

Quelques années plus tard, Pierre Tardé prend en fermage un moulin à vent : le 19 décembre 1612, Dame Marie Tiraqueau, Vve de Philippe Chasteau, donne à ferme pour cinq ans à Pierre Tardé, meunier, demeurant au **moulin de Doreau**, paroisse de Mervent, le moulin à vent que ladite Tiraqueau avait baillé à faire et construire en une pièce de terre assise à la “ **Croix Perrot** “ faubourg de Fontenay. En 1624, le même Pierre Tardé est installé au moulin Crochet de Pissotte où il possède des biens.

Voici donc un exemple d'investissement et de revenu.

En 1617, Doreau n'appartient plus au Sr Vernède mais à Macé Morienne, Sr du Pourtaut, conseiller et élu à Fontenay et y demeurant. Il afferme à Jacques Bonneau (gendre de feu Claude Ragondil), meunier, demeurant au **moulin à eau de Doreau**, les *deux moulins à eau* dudit Doreau et le *moulin à vent* sis aux Denises (sic) près le village des Granges en la paroisse de Pissot.

Ce Macé Morienne, décède en 1636 mais ce n'est qu'en 1650, qu'est dressé du 30 mai au 11 juin, le procès verbal de visite et d'appréciation des domaines délaissés par le défunt (A. D. V. série 1 E 798) dont le moulin de Doreau qui ira à son fils Jacques, enfant d'un premier mariage, qui en 1656 demeurait en la "**Maison Noble de la Citardière**" (voir ci-dessous) paroisse de Mairevent (sic) (Maillaud tomes 1, 2 et 3, notes Morienne).

Jacques Bonneau afferme encore le **moulin de Doreau** en 1624 et 1631 puis c'est son fils nommé aussi Jacques qui épouse le 18 juillet 1638 Mathurine Geay. Un contrat de mariage est établi devant Rousseau, notaire à Fontenay. "Mathurine Geay, servante, demeurant au Logis de M^o François Sure, en cette ville de Fontenay, où elle épousait par solennités de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, Jacques Bonneau, meunier, demeurant au **moulin de Doreau**, paroisse de Mervent. Elle était assistée de Perrette Boujeu et Dame Jeanne Cezard, ses maîtresses (sic) (Maillaud tome 4 notes Cezard). La même année, le couple passait encore acte devant Bonnet et Meigner, notaires à Fontenay, pour le même fermage.

En 1660, la famille Billon est implantée à Doreau et les Massé, après avoir été au moulin du **Jaud**, à l'**Erable**, puis à **Brûleau**, paroisse de Mervent, s'y installent et y achètent au fil des décennies (voir bull. 26).

Le 2 février 1660, par contrat devant Lebouleux, notaire à Fontenay, Jean Bourdeau, serviteur au moulin de Doreau, épouse Gabrielle Millouain (Maillaud tome 3, notes Meigner).

PIERRE BLANCHE. (bull. n° 30)

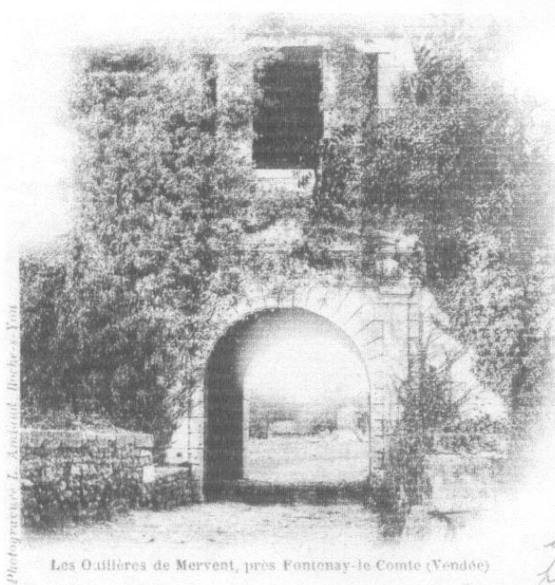
Dans ce bulletin, je n'ai mentionné à **Pierre Blanche** que le *moulin à tan*, pourtant j'avais trouvé, dans la famille Boutet, deux fils dits "*foulonniers*" demeurants à Pierre Blanche entre 1760 et 1794, date à laquelle ils s'installent définitivement à Diet.

Or, **Pierre Blanche** possédait en plus de son "*moulin à tan*", un "*moulin à draps*" ou "*moulin à foulon*" et surtout deux "*coursiers*" (passées) comme l'indique le plan p. 492 et le prouvent les actes qui vont suivre.

Vers 1550, le **moulin de la Pierre Blanche** (sic) appartient donc déjà à la famille Vernède dont il a été question plus haut : André Vernède, père, sieur de la Pierre Blanche, avocat à Fontenay et élu pour le roi en Poitou, se marie donc avec Marguerite Goguet qui lui apporte le **moulin de Doreau**.

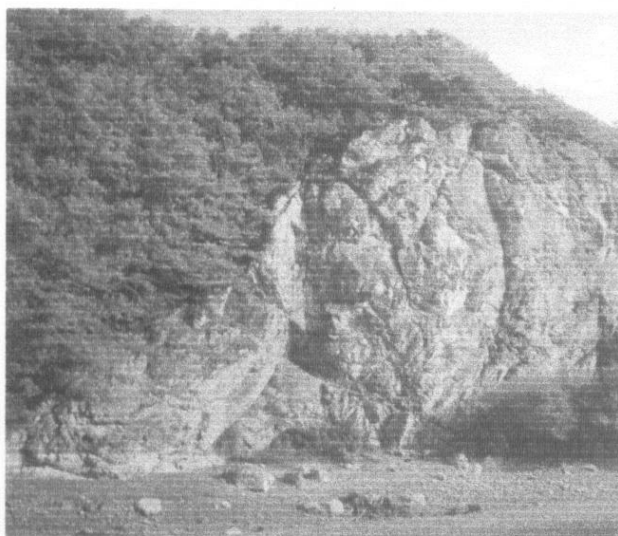
Le 7 juin 1567, par devant M^o Misère, notaire à Fontenay, André Vernède afferme à Eutrope et Micheau (Michel) Mothes, frères, demeurant audit lieu de Pierre Blanche, paroisse de Mervent (sic), la maison, terres et jardins appartenant audit Vernède, audit lieu de Pierre Blanche.

Après le décès d'André Vernède, père, en 1581, c'est l'un de ses enfants qui gère le patrimoine. Le 10 novembre 1594, par devant Robert, notaire à Fontenay, André Vernède, fils, faisant aussi pour ses frères et soeurs, afferme pour cinq ans à Daniel Aubrit, demeurant au **moulin de Pierre Blanche**, ledit **moulin à drap de la Pierre Blanche**, sis paroisse de Mervent (Maillaud tome 2, notes Vernède).



Les Oullières de Mervent, près Fontenay-le Comte (Vendée)

En 1614, le 8 janvier, devant Robert, notaire à Fontenay, ce même André Vernède (qui semble ne s'être jamais marié), " alors détenu au lit de maladie corporelle signait son testament. Il s'en remettait pour la sépulture de son corps à ses frères, Honorables Hommes Messires Joachim et Raoul Vernède ".



Reclin de Pierre-Blanche

Il lèguait également " la somme de dix huit livres (sic) pour l'employer aux réparations de l'église réformée de cette dite ville (temple protestant de Fontenay) et pareille somme à l'Eglise de la Buardière (temple de Foussais) qui seront payés par mes susdits frères et soeurs, huit jours après mon décès ".

Il fait aussi un legs complémentaire à l'une de ses soeurs, " pour récompenser dame Marie Vernède ma soeur des bons offices traitement & bonne assistance qu'elle m'a tousiours faicts & donné

tant auparavant ma maladie que durant icelle " (sic).

Il mourut avant le 9 avril 1614, date du partage de sa succession et Hilaire Vernède, son frère reçut le **moulin à draps de Pierre Blanche avec ses appartenances et ses dépendances, paroisse de Mairevent**. Ce dernier, aussi avocat au siège royal de Fontenay, y demeurant, était maire et capitaine de Fontenay en 1617. Il était l'époux en secondes noces de Marie Blouin, dame (et propriétaire) de la Pibolière, paroisse de Payré (Foussais) (Maillaud tome 14 notes Blouin).

On remarquera qu'il n'est pas fait mention du **moulin à tan de Pierre Blanche**.

Pourtant, en 1680, on ne parle plus que d'un **moulin à tan** tenu par la famille **Hay**.

Cette riche famille possède des terres et des bois audit lieu de Pierre Blanche comme on peut le voir p. 506 du bull. n° 30 ; sans doute est-elle également propriétaire du **sol de moulin** et des **habitations** ?

Tableau : + av. 1637 Pissotte notaire à Pissotte et sergent de la Sénéchaussée royale

<u>Sr René Hay</u> /	<u>Mtre François Hay</u> /	<u>Mtre Urbain Hay</u>
x Françoise Besson	x Hilaire Saulnier	x Dame Hélène PeStraud
	(issue de Mervent)	

En 1680, après avoir été installé au bourg de Mervent, Honorable Messire Urbain Hay, Sieur du Bois, se retrouve à Pierre Blanche avec M^o PeStraud, son beau-père. Ce n'est que beaucoup plus tard, en 1673, que tout en étant M^o tanneur, il est cité notaire royal des baronnies de Mervent & Vouvant.

C'est un personnage important comme l'était son père François Hay, notaire à Pissot, qui a épousé Hilaire Saulnier, fille de Jehan et de Marie Poterau (Marie est la fille de André Poterau, marchand cordonnier en 1588 au bourg de Mervent, qui fait partie de la grande famille Poterau, tous maîtres tanneurs à la Renaudière (voir bull. n° 13), l'Ourdraire, la Cornelière et la Jamonnière). Le couple Hay - Saulnier a un autre fils, Jean Hay, Sieur de la Rivière, également notaire en 1671, à Maillé (Maillaud tome 8 notes Moreau et tome 9 notes Poterau).

P. 508, à propos de François Pouponnot : c'est ce dernier qui fait construire en 1840, la **maison basse**, 648 sur le plan de 1844 et qui sera imposée en 1843.

P. 513, à propos des fermiers : les derniers fermiers de Pierre Blanche, locataires de la propriétaire Mme Chapelle, sont Emile Vincent et son épouse Héloïse Chabot, puis Gabriel Belaud, 57 ans, qui termine le bail bien après la vente à Mr Blanche.

GOURDIN (bull. 33).

Erratum : à propos de ce bulletin, il faut voir le n° 33 au lieu du n° 31 et il faut compter les pages 564, 565, etc . au lieu de 520, 521, etc.

P. 596, à propos d'Auberges de Jeunesse : le **moulin de Gourdin**, aimablement mis à la disposition des **Ajistes** (jeunes gens faisant partie de ce groupement à tendance de gauche) par son propriétaire de l'époque, au début des années 1940 ; en 1942, l'auberge devient également un refuge pour certains clandestins.

Théophile Grimaud et son épouse Marie Meldon, alors de retour à Gourdin, sont nommés " parents aubergistes ". Ils avaient la charge de tenir à jour un cahier où étaient notés les dates de passage et les noms des ajistes séjournant à Gourdin. Ils remettaient également les clés. Après le décès de Théophile Grimaud en 1947, les clés furent déposées chez le brigadier forestier de la Jolitière et ce jusqu'à la mise en eau du barrage en 1956.

Des jeunes gens venaient de loin, pour passer quelques journées de vacances à Gourdin, comme le prouve l'enveloppe précieusement gardée par Mme Garçonnet, petite fille de Théophile



Grimaud ; cette enveloppe était adressée à : Mr et Mme Les Parents Aubergistes

au moulin de Gourdin
Mervent (Vendée)
par : Mr Neveux

14 rue du Parc Athis
Mons (Seine et Oise)
postée à Montrouge
le 2 novembre 1942

Je tiens aussi à vous
présenter deux photos de
Gourdin, de cette époque,
que m'ont si

gentiment fait refaire
deux anciens ajistes
fontenaisiens et je les en
remercie.

On remarque sur la photo ci-dessus, prise sur les hauteurs, la chaussée avec derrière la passerelle et à droite les maisons du hameau, et sur celle ci-contre, les toiles de tentes montées dans la prairie devant la *maison de la Poulée*.



Dépôt Légal Bulletin n° 34
1^{er} semestre Juin 2001
Mme Raimond-Vincent
Maryline
31 Rte du Lac MERVENT